

# Protocole d'accompagnement d'un élève en situation de handicap

## Accueil de l'accompagnant

Ce document ne constitue pas une liste d'exigences mais des pistes pour un partenariat réussi.

Référence : circulaire n° 2017-084 du 3-5-2017 BO n°18 du 4 mai 2017 relative aux Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

### Avant le début de l'accompagnement

- Consulter le **guide de l'enseignant collaborant avec un ASEH dans sa classe**, s'assurer que le salarié a pu en prendre connaissance.
- Communiquer à l'accompagnant un emploi du temps (en concertation avec d'autres établissements si nécessaire), plan d'accès, modalités pratiques : parking, lieux de restauration ou de pause, de vie collective... Proposer des outils de communication (adresse électronique ou téléphone, cahier de liaison...)
- Programmer une réunion si les besoins de l'élève le nécessitent (Accompagnant, équipe pédagogique, personnels de soin, ...)
- Prévoir un **temps d'accueil**, selon les établissements par le ou les enseignant(s), le professeur principal, le chef d'établissement ou le directeur.
- Prévoir l'**installation matérielle** dans la ou les classes (position de l'accompagnant par rapport à l'élève, situation de l'élève dans la classe par exemple)
- Prévoir un temps de présentation de l'accompagnant à **l'élève accompagné**.

### Le jour de l'arrivée de l'accompagnant

- Communiquer les **besoins de l'élève** à l'accompagnant en s'appuyant notamment sur le Projet Personnalisé de Scolarisation et/ou le GEVASCO
- Proposer les **modalités d'accompagnement** en se référant au **protocole d'accompagnement** joint ci-dessous.

### Par la suite

- Informer l'accompagnant des événements marquants de la vie de l'élève qui pourraient avoir un impact sur l'accompagnement (événements familiaux ou autres)
- Prévoir un **temps de bilan périodique** pour ajuster l'accompagnement, entendre les remarques de l'accompagnant, souligner les améliorations attendues.
- **Convoquer systématiquement l'accompagnant aux ESS (Equipes de Suivi de la Scolarité)** conformément à ses missions. Lui communiquer le plus tôt possible les dates prévues.
- L'associer dans la mesure du possible aux **temps de vie collective de l'établissement** afin de faciliter son intégration.
- Recueillir les éléments nécessaires auprès de tous les enseignants concernés en amont des **entretiens professionnels** (contrats publics) **ou des bilans** de la part d'un tuteur (contrats aidés)
- Rester dans une perspective formatrice lors de ces entretiens notamment dans le cas d'une inadaptation de l'accompagnant à certaines missions.

## PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT D'UN ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

(Outil de travail interne de l'équipe pédagogique, ne se substitue pas aux documents communiqués aux partenaires lors de l'ESS par exemple)

Pour le compléter s'appuyer sur les documents disponibles : **PPS, GEVASCO, Guide de l'enseignant collaborant avec un ASEH dans sa classe** (qui détaille les fonctions possibles de l'accompagnant) ET sur les observations communes de l'élève. Il peut être réexaminé régulièrement, à l'initiative de l'accompagnant ou de l'équipe enseignante

Elève :

Date :

### A COMPLETER EN COMMUN PAR ENSEIGNANT(S) ET L'ACCOMPAGNANT

		Oui/non, précisions pour cet élève
Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	Accompagnement aux déplacements dans l'établissement	
	Installation dans la classe	
	Hygiène, toilettes	
	Assistance aux soins autorisés par le PAI	
	Habillage	
	Repas	
	Consignes de sécurité	
	<b>AUTRES</b>	
Accompagnement dans la vie sociale et relationnelle	Incitation à communiquer avec les adultes, avec les autres élèves	
	Animation d'activités partagées avec d'autres élèves	
	Rappel des règles de vie et de communication	
	Prévention ou gestion des situations de crise	
	Rédaction en équipe d'un protocole de gestion de la crise	
	<b>AUTRES</b>	

Accompagnement dans les activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)	Reformulation OU répétition de consignes, rappel des règles de l'activité	
	Stimulation, aide à la concentration	
	Aide à l'utilisation du matériel scolaire ou technique	
	Aide à l'utilisation du matériel adapté au handicap	
	Aide à la prise de note, à l'écriture, sous le contrôle de l'élève	
	Aide au repérage dans l'emploi du temps, gestion des temps de pause	
	Utilisation de supports adaptés pour la communication (pictogrammes...)	
	Présence, conditions d'accompagnement pendant les temps d'évaluation	
	Aide à l'utilisation du matériel informatique	
	<b>AUTRES</b>	
Activités transversales de l'accompagnant	Accompagnement en récréation, à distance ou à proximité de l'élève	
	Accompagnement lors de sorties à caractère sportif	
	Accompagnement lors d'autres sorties	

### Dispositions prévues pour l'accueil de l'élève en cas d'absence de l'accompagnant